



QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE

Centres aérés urbains (CAU)

Centre aéré d'été (CA)

A renvoyer complété et signé avec votre dossier de candidature comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae et les copies de vos diplômes et certificats à:

jeunessevacances@lausanne.ch ou

Secrétariat général EJQ, Domaine accueil vacances, pl. Chauderon 7a, case postale 5032, 1002 Lausanne

Nom	Prénom
Date de naissance	N° de téléphone

JE SUIS INTÉRESSÉ-E À TRAVAILLER AU POSTE DE :

Responsable CAU Personne au bénéfice d'une formation aboutie dans le domaine de l'enfance (uniquement durant les vacances d'octobre, février, et Pâques)

Moniteur-trice CAU/CA Dès 18 ans

Aide-moniteur-trice CAU/CA Dès 16 ans

JE SUIS DISPONIBLE AUX PERIODES SUIVANTES :

Centres aérés urbains (CAU)

Automne 1 14 au 18 octobre 2019

Automne 2 21 au 25 octobre 2019

Relâches 17 au 21 février 2020

Pâques 1 14 au 17 avril 2020

Pâques 2 20 au 24 avril 2020

Centre aéré d'été (CA)

Été 1 6 au 10 juillet 2020

Été 2 13 au 17 juillet 2020

Été 3 20 au 24 juillet 2020

Été 4 27 juillet au 31 juillet 2020

Été 5 3 au 7 août 2020

Été 6 10 au 14 août 2020



CONDITIONS D'ENGAGEMENT : casier judiciaire vierge

RÉTRIBUTION (si vous êtes au bénéfice des prestations de la caisse de chômage, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre caisse de chômage car cette rétribution n'est pas considérée comme un salaire.)

Responsable	Selon qualifications et expérience	
Moniteur-trice	1 ^{ère} saison	: CHF 60.- par jour
	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} saison	: CHF 90.- par jour
	5 ^{ème} saison et plus	: CHF 110.- par jour
	(plafond de l'indemnité journalière, supplément compris)	
Aide-moniteur-trice	Dès 16 ans révolus	: CHF 45.- par jour
	Dès 17 ans révolus	: CHF 50.- par jour
Moniteur-trice & aide-moniteur-trice	Supplément formation obligatoire*: CHF 5.- par jour	

* FORMATION OBLIGATOIRE

Pour travailler dans les structures d'accueil de la Ville de Lausanne, une formation de 15 heures (5 modules) est obligatoire. Cet enseignement est proposé par la plateforme Formation Jeunesse Extrascolaire FORJE. Les frais de formation sont pris en charge par la Ville de Lausanne. Chaque collaborateur et collaboratrice a la responsabilité de **s'inscrire sur www.forje.ch** en indiquant le nom de la structure avec laquelle il/elle va collaborer (CA/CAU).

REMARQUE :

Date

Signature